

Rapport préliminaire des recommandations finales du comité de bon voisinage Milton-Parc

Contexte de création du comité de bon voisinage Milton-Parc

En 2022, l'Ombudsman de la Ville de Montréal publiait un rapport intitulé [Ne pas détourner le regard](#)¹. Ce rapport découlait d'une plainte déposée par des citoyens de Milton-Parc au prise avec des problèmes d'insécurité et de salubrité. Cette plainte mettait également en évidence les conditions de vie des personnes itinérantes du quartier.

En réponse à ce rapport, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a lancé un appel à candidatures ouvert à l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans le quartier afin de créer le [comité de bon voisinage Milton-Parc](#)². Ce comité avait pour objectif d'impliquer des citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions aux problèmes dans le secteur.

Deux années de travail en bref³

Lors de leur première année au sein du comité de bon voisinage Milton-Parc, les membres ont déterminé de manière autonome et concertée que leur mandat porterait sur l'amélioration du sentiment de sécurité dans le quartier.

Le comité s'est rencontré à 10 reprises entre le 31 janvier 2023 et le 27 novembre 2023 :

- 5 séances de travail (31 janvier 2023, 17 avril 2023, 19 juin 2023, 12 septembre 2023 et 27 novembre 2023) ;
- 3 rencontres d'information et d'échange :
 - Présentation de l'implantation de EMMIS dans les secteurs Milton Parc et Hôtel-Dieu (22 février 2023) ;
 - Présentation sur l'itinérance autochtone en milieu urbain par Adrienne Campbell, conseillère en développement communautaire aux relations avec les peuples autochtones à la Division de la prévention et de la sécurité urbaine du Service de police de la Ville de Montréal (27 mars 2023) ;

¹ Pour consulter ce rapport, veuillez visiter la page web suivante : <https://ombudsmantemontreal.com/ne-pas-detourner-le-regard-lombudsman-de-montreal-rend-public-son-rapport-concernant-le-phenomene-complexe-de-litinerance-autochtone-et-inuite-dans-le-quartier-milton-parc/7072>

² Pour plus de détails sur le comité de bon voisinage (mandat, composition, responsabilités des membres, etc.), veuillez consulter la page web suivante : <https://montreal.ca/articles/comite-de-bon-voisinage-milton-parc-45280>

³ Pour consulter les comptes-rendus des rencontres du comité, veuillez consulter le site web : <https://montreal.ca/articles/comite-de-bon-voisinage-milton-parc-45280>

- Rencontre avec Eric Latimer, président du CA de Open Door, et Zoé Dubois-Capony, coordonnatrice de l'équipe d'intervention de Open Door (11 mai 2023).
- 2 rencontres d'échanges avec le maire et la directrice d'arrondissement, ainsi que la conseillère d'arrondissement du district et la directrice de cabinet (4 juillet 2023 et 1er novembre 2023).

Pour sa deuxième année de mandat, les membres du comité ont décidé d'élaborer un plaidoyer afin de présenter celui-ci à des décideurs des autres paliers de gouvernement dans l'objectif de les sensibiliser à l'urgence d'agir dans leur quartier.

En date de la rédaction de ce document, le comité s'est rencontré à 10 reprises entre le 3 février 2024 et le 13 janvier 2025 :

- 1 journée de réflexion lors de laquelle les membres du comité ont pu bénéficier de présentations par Sonia Côté, Dany Lessard et Mélanie Shaw du Chaînon, et Eric Latimer du Centre de recherche Douglas (3 février 2024) ;
- 5 rencontres de travail (28 février 2024, 23 mai 2024, 10 septembre 2024, 26 novembre 2024 et 13 janvier 2025) ;
- 4 rencontres de présentation du plaidoyer :
 - Rencontre avec Robert Beaudry, responsable du dossier de l'itinérance au comité exécutif (29 mai) ;
 - Rencontre avec Steven Guilbeault, député de la circonscription Laurier-Sainte-Marie (13 septembre 2024) ;
 - Rencontre avec Jennifer Maccarone, députée de la circonscription de Westmount-Saint-Louis (28 octobre 2024) ;
 - Rencontre avec Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux (19 décembre 2024).

Recommandations finales

Après deux années d'implication citoyenne, les membres du comité de bon voisinage Milton-Parc présentent le fruit de leur travail de délibération.

Les cinq recommandations présentées ci-dessous ont pour objectif d'améliorer le sentiment de sécurité des résidents du quartier de Milton-Parc, d'assurer une meilleure réponse concertée des divers paliers de gouvernement face à la crise de l'itinérance, et surtout de mieux répondre aux besoins des personnes itinérantes dans le quartier, dont une très large partie sont des personnes Inuits. Ces recommandations concernent l'ensemble des paliers de gouvernement :

1. Réaménager l'avenue du Parc entre les rues Sherbrooke et avenue des Pins, afin notamment d'améliorer le sentiment de sécurité des piétons (rétrécissement des voies de circulation automobile, élargissement des trottoirs et plantation d'arbres afin de modifier le caractère hostile de cette artère) ;

2. Exproprier le terrain clôturé et le bâtiment vide situés au coin des rues Milton et avenue du Parc afin d'y construire du logement social, tout en s'assurant de tenir compte des besoins des personnes Inuits du secteur ;
3. Assurer une meilleure répartition des ressources d'hébergement d'urgence sur le territoire montréalais afin de ne pas concentrer celles-ci dans certains quartiers, et s'assurer que le niveau de fréquentation soit propice à une meilleure intégration de celles-ci dans les quartiers ;
4. Développer, en collaboration avec les autorités Inuits, des ressources et services adaptés aux besoins et à la réalité culturelle des personnes Inuits itinérantes, incluant les personnes ayant des problèmes de toxicomanie et/ou de santé mentale ;
5. Mettre sur pied un comité unique habilité à coordonner les quatre paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal et arrondissement) dans la mise en œuvre d'une intervention montréalaise en itinérance guidée par une approche de logement d'abord⁴. Il est recommandé que ce comité s'inspire des villes de Houston au Texas et d'Helsinki en Finlande, qui ont mis en œuvre avec succès des comités uniques.

Il convient de noter que la cinquième recommandation va au-delà du mandat du comité, puisqu'elle concerne le problème plus large des personnes itinérantes sans-abri à Montréal, plutôt que spécifiquement les personnes itinérantes de Milton-Parc. Le comité justifie cette transgression par le fait qu'un seul comité habilité à coordonner la mise en œuvre de solutions pour l'itinérance dans l'ensemble de Montréal constituerait une importante force dans la mise en œuvre de mesures pour traiter le problème spécifique de l'itinérance dans Milton-Parc.

⁴ Il convient de souligner que l'approche du logement d'abord de Houston et d'Helsinki comporte deux volets essentiels. La première est de fournir rapidement un logement. La seconde est de fournir tout aussi rapidement le soutien médical et psychosocial dont chaque personne a besoin pour s'épanouir dans son nouveau logement.